

**Atelier de l'Unité de coordination
du Programme régional de surveillance des pêches (PRSP)**

Allocution de M. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI

4 septembre 2020, Ébène - Maurice

Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres du Programme régional de surveillance des pêches,

Messieurs les représentants de l'Union européenne,

Chers collègues du Secrétariat général de la COI,

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis d'être parmi vous malgré un contexte particulier marqué par la pandémie de COVID-19 qui affecte bien sûr les volets sanitaire, économique et social de nos vies mais aussi nos habitudes en matière de coopération. Fort heureusement, les nouvelles technologies nous offrent la possibilité de travailler, d'échanger et donc de faire avancer nos actions collectives.

Aussi, je tiens à vous remercier, chacune et chacun d'entre vous, pour votre disponibilité ce premier atelier de l'Unité de coordination du Programme régional de surveillance des pêches (PRSP). J'y vois le témoignage de l'importance que nous accordons tous à la **lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée**. Nous disons, par cet évènement, que nos ressources aquatiques représentent **une priorité pour le développement de notre région**, et qu'elles méritent toute notre attention.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter de la relance du plan régional de surveillance des pêches et pour en approuver les lignes directrices. Notre coopération dans ce domaine remonte à 2007. Le PRSP, qui a bénéficié d'un soutien important de l'Union européenne, s'est affirmé comme une action emblématique de la coopération régionale. Il a en effet permis de **mutualiser les ressources** existantes des États insulaires et côtiers de la région pour un usage optimisé des moyens de surveillance maritimes et aériens, ainsi que des nouvelles technologies dans la lutte contre la pêche illégale.

Grâce à notre collaboration, nous avons pu mettre en place, d'une part, un système d'informations sur le mouvement des navires dans notre région et, d'autre part, la détection des activités de pêche par satellite radar. L'analyse des données échangées ont permis de prendre des décisions plus avisées en matière de contrôle de la pêche.

En outre, notre partenariat a permis de renforcer nos activités de surveillance par une meilleure coordination des patrouilles maritimes et aériennes, par une répartition plus efficace de personnels plus expérimentés, ainsi que par une gouvernance plus robuste et une communication plus fluide.

Rien que pour l'année 2017, nos actions concertées ont permis, notamment :

- d'arraisonner 26 navires, de constater 6 infractions,
- d'arrêter 2 navires ; et,
- de saisir la justice pour 4 affaires de pêche illégale. Ces dernières ont d'ailleurs abouti, entre autres, à l'emprisonnement de 3 personnes et à une amende s'élevant à environ 60 000 dollars.

D'une manière ou d'une autre, vous êtes tous des acteurs de ces réalisations et de bien d'autres encore. Aussi, je tiens à féliciter et à remercier chacun de vous pour votre contribution à la protection de nos ressources maritimes qui sont des ressources partagées. Vos efforts conjugués ont permis d'atténuer la perte que la région de l'océan Indien occidental accuse annuellement en potentiel de produits dérivés due à la pêche illégale. En 2017, une telle perte a été estimée à un milliard de dollars selon la FAO.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 2018, la mise en veille du PRSP était comme une brique manquante dans l'édifice que nous avons collectivement bâti pour une exploitation durable de nos ressources maritimes. Cette parenthèse, cette pause dans l'action commune, nous démontre combien nos efforts devraient se focaliser davantage sur la **capitalisation et la pérennisation de nos acquis** dans le domaine de la lutte contre la pêche illégale et cela, au-delà des cycles de projets. J'insiste une fois de plus sur le fait que nous avons accompli un grand pas en coopérant dans la lutte contre ce fléau et que nos réalisations témoignent de la réussite de ce partenariat. L'étape suivante consiste maintenant à relancer et à **pérenniser cette collaboration**. C'est tout l'**enjeu de cet atelier**.

Grâce au programme ECOFISH, l'Unité de coordination régionale du PRSP a pu être réactivée en juin de cette année avec la nomination de nouveaux représentants des pays membres du programme. En parallèle, différentes analyses ont été réalisées afin d'identifier la meilleure approche pour opérationnaliser les patrouilles régionales conjointes.

Avec cette reprise des activités régionales de surveillance des pêches, vos discussions et décisions devront tenir compte de la **rentabilité et de l'efficacité des actions à adopter**. Au-delà de ces facteurs, la région devra **inscrire cette initiative dans la durée**.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, je manquerais à mes devoirs si j'omettais d'exprimer ma gratitude envers les partenaires qui sont à l'origine de cette relance des opérations régionales de surveillance de la pêche. En l'occurrence, l'Union européenne en tant que bailleur et promoteur et les partenaires de mise en œuvre que composent l'Agence du lac Tanganyika, l'Organisation de la pêche du lac Victoria, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission des thons de l'océan Indien, la Communauté de développement d'Afrique australe ainsi que la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien.

Je me réjouis donc que votre atelier contribue à la prise de conscience de l'importance de la pêche durable pour transformer l'Afrique. Je vous souhaite de fructueux échanges.